

# **LE DÉFI DE L'INTERNATIONALISATION**

**Politique de coopération internationale**



**Université du Québec à Trois-Rivières**

**Bureau de liaison Université-Milieu  
Décembre 1991**

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION

<b>A. CONTEXTE ET DEFIS DE L'INTERNATIONALISATION</b> .....	3
<b>A.1. La vie internationale à l'Université du Québec à Trois-Rivières</b> .....	3
A.1.1. Une présence soutenue .....	3
A.1.2. Une responsabilité institutionnelle .....	4
A.1.3. Des réalisations diversifiées .....	5
A.1.4. Les nouveaux défis de l'expérience universitaire .....	6
<b>A.2. La dynamique de la mondialisation</b> .....	6
A.2.1. Les mutations économiques, politiques et culturelles.....	6
A.2.2. La multiethnicité croissante de la population .....	7
A.2.3. Les enjeux pour le Québec.....	7
A.2.4. L'Université face au changement .....	8
<b>A.3. Le partenariat avec les pays en développement</b> .....	9
A.3.1. Les échanges mondiaux de connaissances .....	9
A.3.2. Les exigences du partenariat.....	9
A.3.3. Le rôle de l'Université comme partenaire de pays en développement .....	10
<b>B. ENONCE DE POLITIQUE</b> .....	12
<b>B.1. Les objectifs institutionnels de relation avec le milieu international</b> .....	12
<b>B.2. Les objectifs spécifiques</b> .....	12
B.2.1. La formation des étudiants de l'Université à la vie internationale .....	13
B.2.2. La valorisation de la coopération scientifique et technique .....	14
B.2.3. La participation ciblée au développement des pays .....	15

B.2.4.	L'internationalisation de l'Université.....	17
<b>C.</b>	<b>CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>20</b>
<b>C.1.</b>	<b>Le rôle des unités .....</b>	<b>20</b>
C.1.1.	Le lieu collectif d'orientation et de réflexion .....	20
C.1.2.	Les lieux de coordination et d'animation.....	21
C.1.3.	Les lieux de réalisation .....	22
C.1.4.	Les lieux de service et d'accueil .....	22
<b>C.2.</b>	<b>Les critères et les modalités d'intervention .....</b>	<b>22</b>
C.2.1.	Les dispositions touchant la formation des étudiants à la dimension internationale .....	23
C.2.2.	Les dispositions touchant la coopération scientifique internationale .....	23
C.2.3.	Les dispositions touchant le partenariat avec les pays en développement .....	24
C.2.4.	Les dispositions touchant l'internationalisation de l'Université .....	26
<b>C.3.</b>	<b>Le mode de financement des activités .....</b>	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>.....</b>	<b>27</b>

## INTRODUCTION

Carrefour d'échanges et lieu de communication de connaissances où s'entremêlent des personnes d'horizons multiples animées par une volonté commune de se développer et d'appréhender le savoir de la manière la plus universelle possible, l'Université est une porte ouverte sur le monde.

Entreprenant bientôt sa vingt-troisième année d'activités, l'Université du Québec à Trois-Rivières a pu faire sa propre expérience et mesurer toute l'importance de pénétrer les circuits internationaux pour remplir adéquatement son rôle et offrir un cadre de formation et de recherche adapté aux besoins actuels et futurs.

Si elle met de l'avant aujourd'hui une nouvelle politique de la coopération internationale, c'est dans le but de systématiser ses efforts d'internationalisation et de mieux exploiter l'ensemble des possibilités d'action dans ce domaine.

Pour y arriver, l'Université réalise qu'elle doit accentuer le rapprochement entre ses activités internationales et ses programmes de formation et de recherche. Elle qui a connu à date un développement relativement accéléré de son activité internationale doit maintenant procéder à des choix stratégiques à cet égard.

En outre, la raison d'être de la présente politique est de répondre au défi que posent des phénomènes récents comme la redéfinition des rapports économiques et culturels entre les Nations-États, la systématisation des échanges entre les peuples et le développement de sociétés multiethniques. Ce défi est celui de l'internationalisation, celui-là même que le récent Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada recommande d'inscrire dans le mandat de chaque université.<sup>1</sup>

Comment se situe le Québec face à ces phénomènes de mondialisation et de multiethnicité et comment l'Université peut-elle et doit-elle réagir à ces mutations pour mieux jouer son rôle? Telles sont les questions auxquelles veut répondre cette politique, à la lumière de réflexions que l'Université a poursuivies au cours de la dernière période triennale et des politiques et orientations de l'Université du Québec qui invite tous ses établissements à accroître leur engagement à l'égard de la coopération internationale et des communautés culturelles.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> **Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada**, Association des Universités et Collèges du Canada, 1991.

<sup>2</sup> **Impact**, vol.2, no.1, Commission de planification, Université du Québec, septembre 1990.

C'est ainsi que la première partie du document est consacrée au contexte qui forge actuellement le défi de l'internationalisation, faisant état des enjeux pour le Québec et pour l'Université.

La seconde partie est l'énoncé proprement dit de la politique, identifiant les objectifs à poursuivre en vue d'accélérer l'internationalisation de l'Université en ce qui regarde la formation des étudiants, la coopération scientifique internationale, le partenariat avec les pays en développement et l'attitude de la communauté universitaire dans sa relation avec les personnes d'autres pays.

Les conditions de mise en oeuvre de ces objectifs font l'objet de la dernière partie de la politique, sous l'angle à la fois des responsabilités qui incombent aux diverses unités de l'Université et des critères et des modalités qui doivent guider les interventions de la communauté universitaire.

Dans ce sens, la présente politique doit être vue comme un document d'orientation appelé à être précisé sur le terrain, sous l'initiative du Bureau de liaison Université-Milieu et des lieux d'animation et de réalisation que sont les Décanats d'études, les Départements, les Modules, les Comités d'études avancées, les Bureaux et les Services.

## **A. CONTEXTE ET DÉFIS DE L'INTERNATIONALISATION**

Devant un Québec qui s'affirme et relève les défis contemporains en relation avec le monde, à une époque où les connaissances ont plus que jamais un caractère universel et où les diplômés universitaires doivent déjà faire face à la mondialisation des échanges et à la multiethnicité des québécois, l'Université du Québec à Trois-Rivières doit s'internationaliser pour remplir adéquatement sa mission.

Afin de mieux dépeindre ce contexte, il est nécessaire de rappeler l'évolution de l'activité internationale à l'Université et de la mettre en relation avec les grands courants de la mondialisation des sociétés.

### **A.1. La vie internationale à l'Université du Québec à Trois-Rivières**

#### **A.1.1. Une présence soutenue**

Depuis toujours, les universités ont considéré la coopération internationale comme une voie de développement des connaissances et de renforcement institutionnel, permettant de situer l'expérience universitaire dans l'horizon le plus large possible.

L'Université du Québec à Trois-Rivières n'a pas fait exception à la règle. Elle s'est ouverte au monde dès sa fondation, par un programme de perfectionnement et de sabbatique des professeurs, par des missions à l'étranger, par un programme d'accueil d'étudiants et de professeurs invités, par l'embauche de professeurs originaires de plusieurs pays, par l'organisation de congrès scientifiques d'envergure internationale et par le soutien du rayonnement de son corps professoral.

Sa présence s'est intensifiée rapidement auprès des principaux milieux de la coopération internationale, si bien qu'après seulement quelques années, elle nouait des liens et des amitiés avec des universités et des organismes de plusieurs pays, donnant lieu à des ententes formelles de coopération internationale. Davantage centrées à l'origine sur les échanges avec les pays d'Europe, en particulier avec la France, ses associations scientifiques et culturelles se sont étendues graduellement par la suite aux autres continents.

Ce faisant, la nature de ses interventions en coopération internationale a commencé à se modifier quand, vers le milieu des années quatre-vingt, l'Université a également entrepris de participer à des projets dans des pays en développement, dont certains projets relativement majeurs, à Madagascar, en Afrique de l'Ouest, aux Seychelles de même qu'en Chine. La nature contractuelle de ces activités, le partage de responsabilités avec

plusieurs partenaires, le défi posé par la conduite et l'évaluation de projets à distance furent alors autant de dimensions qui sont venues enrichir l'expérience de l'Université.

La communauté universitaire a participé de manière dynamique à l'ensemble de ces échanges internationaux, s'enrichissant de la présence d'un millier d'étudiants, de stagiaires et de délégués d'autres pays qui l'ont fréquentée annuellement.

#### A.1.2. Une responsabilité institutionnelle

En s'ouvrant de la sorte au milieu international, l'Université a pris des engagements à l'égard de ses partenaires d'autres pays et elle a dû se donner des conditions pour pouvoir les assumer et réaliser les échanges humains, culturels et scientifiques qui sont la base même de la coopération avec d'autres pays.

Voilà pourquoi l'Université a encouragé, au fil de ces années, une réflexion ouverte sur les enjeux et la place de l'activité internationale au sein de ses unités. Cette réflexion a pris forme d'une part, dans la définition d'une politique d'intervention internationale, articulée autour de ses axes de développement et, d'autre part, dans la création d'une structure spécifique d'encadrement de l'activité internationale. Les étapes de ce processus ont été les suivantes.

- En 1981, puis en 1985, l'Université adopte et révisé sa politique de coopération internationale. Pour l'essentiel, elle y affirme sa volonté d'encourager les activités de coopération directement reliées à son enseignement et à ses recherches, en autant qu'elles garantissent des avantages mutuels aux partenaires et qu'elles puissent être soutenues financièrement par des organismes extérieurs.
- En juin 1984, l'Université crée un Bureau de la coopération internationale auquel elle confie le mandat, entre autres, de coordonner son activité internationale en relation avec les Décanats, les Départements, les Modules, les Comités d'études avancées et de fournir à la communauté universitaire des services de support et d'encadrement appropriés. Jusque-là, la gestion de l'activité internationale s'était en effet effectuée dans le cadre des opérations régulières du Décanat des études avancées et de la recherche, après avoir d'abord été située au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche durant les toutes premières années de l'Université.

- Plus près de nous, à la suite d'un Bilan<sup>3</sup> faisant état de son expérience et de ses réalisations internationales durant la période des années 1984-1987, l'Université rappelle et précise dans son Plan triennal 1988-1991 les objectifs de son activité internationale. Elle y met deux insistances particulières: i) l'une sur la nécessité d'accroître l'impact des activités internationales sur la pédagogie, sur la formation des étudiants et sur la recherche, ii) l'autre sur la nécessité de mieux cibler les interventions avec les pays en développement.
- Peu après, l'Université manifeste sa volonté d'intégrer la coopération internationale dans son environnement. Elle crée ainsi le Bureau de liaison Université-Milieu, en lui confiant les mandats dévolus au Bureau de la coopération internationale, dissout au même moment, cela en plus des mandats de liaison avec les milieux régionaux et nationaux. Elle rattache alors ce Bureau au Rectorat de l'établissement. Depuis peu, ce Bureau poursuit les mêmes responsabilités au sein du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, de manière à être en relation plus directe avec les unités responsables des programmes de formation et de recherche.

### A.1.3. Des réalisations diversifiées

À ce jour, l'Université du Québec à Trois-Rivières collabore avec plus de 24 pays, 55 institutions partenaires étrangères, six entreprises privées québécoises, dans plus de 25 domaines d'études et de recherche. Elle édite trois revues internationales et elle a conclu plus de 60 ententes institutionnelles de coopération scientifique dont 50 sont actives.

L'Université reçoit annuellement quelque 20 stagiaires, 25 professeurs et conférenciers et quelque 60 visiteurs internationaux. Elle accueille quelque 400 étudiants étrangers sur son campus, et 450 étudiants reçoivent des cours de ses professeurs dans leurs pays respectifs (Madagascar, Seychelles, Côte-d'Ivoire). De plus, l'École internationale de français reçoit annuellement près de 900 étudiants canadiens et étrangers. Enfin, 40% des professeurs de l'Université ont acquis leurs diplômes hors du Canada. Parmi le personnel de l'Université, près d'une trentaine ont le mandat d'accueillir et d'encadrer des étudiants et des partenaires étrangers séjournant sur le campus.

---

<sup>3</sup> **Rapport annuel de la coopération internationale 1986-1987**, Bureau de la coopération internationale, Université du Québec à Trois-Rivières, août 1987, 139 pages.

La communication soutenue que l'Université a par ailleurs maintenue et développée durant tout ce temps avec les divers milieux, tout comme l'intérêt que lui ont manifesté les organismes et les agences de coopération internationale, attestent de la qualité de ses efforts. Parmi eux, se trouvent l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S), la Banque africaine de développement (B.A.D.), l'Organisation des états américains (O.E.A.), le ministère québécois des Affaires internationales, le Centre de recherche pour le développement international (C.R.D.I.), la division internationale de l'Association des universités et collèges du Canada, le Bureau canadien d'éducation internationale (B.C.E.I.), le réseau de l'Université du Québec, les institutions et ministères des pays où l'Université a mené des activités et, enfin, l'ensemble des universités qui ont établi des liens avec elle.

#### A.1.4. Les nouveaux défis de l'expérience universitaire

Somme toute, l'Université du Québec à Trois-Rivières a acquis une riche expérience de l'activité internationale. Elle demeure un partenaire actif et désireux d'accroître sa participation et ses échanges internationaux. De son expérience passée et de sa situation présente, elle peut tirer les constats suivants en vue d'une intervention plus efficace et plus marquée dans le futur.

- la présence d'un nombre croissant de personnes d'autres pays et d'activités à caractère international pose à la communauté universitaire le défi de se doter d'une culture internationale;
- le recours à la coopération scientifique internationale doit être valorisé, en vue d'accroître l'impact de l'action internationale sur la mission universitaire;
- la multiplication rapide d'initiatives à caractère international demande une action planifiée et ciblée en relation avec les unités d'enseignement et de recherche.

## A.2. La dynamique de la mondialisation

### A.2.1. Les mutations économiques, politiques et culturelles

La réorganisation économique et politique des alliances mondiales, dont l'Europe d'après 1992, le libre échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les nouvelles coalitions d'Asie et l'ouverture des pays de l'Est

modifient largement la notion même de pays, accordant à la dynamique internationale et mondiale une influence grandissante et déterminante sur la conduite politique et économique des affaires d'une nation.

La création des zones économiques et leur influence inévitable sur la vie sociale et culturelle amènent les pays et les peuples à une conscience à la fois de l'interdépendance des États et de la nécessité d'une affirmation de leur identité.

Voilà qui pose en des termes nouveaux les défis de l'activité internationale en ce début de décennie. Surtout axée jusqu'ici sur les échanges économiques et culturels et sur les transferts mondiaux de connaissances scientifiques, l'activité internationale prend maintenant un nouveau visage marqué par la systématisation de la communication et des rapports entre les peuples. Au service des pays se trouve une dynamique trans-nationale qui peut stimuler leur développement, à condition qu'ils sachent intégrer ce courant de la mondialisation.

#### A.2.2. La multiethnicité croissante de la population

Point n'est besoin de démontrer que la population en Amérique du Nord devient multiethnique. Il est aussi évident que le faible taux de natalité dans les pays industrialisés du Nord, notamment au Québec maintiendra, pour un bon nombre d'années, la pression de l'immigration.

Comment alors relever le défi de l'intégration de ces nouvelles ressources humaines? Comment faire en sorte que la collectivité et les personnes s'adaptent sans heurt à cette nouvelle réalité? Comment leur permettre de tirer parti de cette pénétration des cultures pour enrichir leur identité collective?

Bien que cette croissance de la multiethnicité du Québec ne constitue pas en soi une activité internationale, elle appelle néanmoins des compétences et des connaissances que l'activité internationale permet d'acquérir.

#### A.2.3. Les enjeux pour le Québec

L'ouverture au monde et l'affirmation nationale, voilà donc deux mouvements en émergence et en interdépendance. Dans son rapport intérimaire, la Commission Bélanger-Campeau chargée d'étudier les orientations constitutionnelles du Québec situe, d'entrée de jeu, sa problématique sur le front de la mondialisation.

<<La principale question pour les Québécois n'est donc pas de rechercher des arrangements en vue de soustraire leur économie

aux aléas de la conjoncture internationale, mais bien de prévoir les structures et arrangements les plus appropriés pour participer à la concertation internationale et adapter leur économie aux chocs de l'économie mondiale.>><sup>4</sup>

Dans ce contexte, le Québec, quel que soit son statut politique, doit accélérer son ouverture au monde. À l'image des efforts qui ont été déployés en Europe pour internationaliser l'économie, les institutions et, dans une certaine mesure, les personnes, il doit se doter à court terme de ressources humaines aptes à développer et à soutenir son engagement international et sa place sur l'échiquier mondial.

Le diplômé universitaire des années quatre-vingt-dix devra pouvoir évoluer dans ce nouveau contexte d'internationalisation, afin que le Québec demeure compétitif. C'est ce qui amenait récemment la Commission de planification de l'Université du Québec à affirmer que:

<<Les diplômés de l'Université devront posséder des qualités humaines leur permettant de faire face aux défis d'une société multiculturelle, pluraliste, globalisante et concurrentielle, où les connaissances, la capacité d'innover et l'adaptation au changement seront les atouts déterminants.>><sup>5</sup>

Pour la même raison, il importe que le Québec ainsi que ses partenaires aient une meilleure connaissance réciproque et maîtrisent de nouveaux modes de communication qui tiennent compte des différences culturelles et des contextes économiques et politiques en mutation.

#### A.2.4. L'Université face au changement

Si les années quatre-vingts ont été celles du virage technologique, les années quatre-vingt-dix sont donc celles de l'internationalisation. À ce titre, l'Université, par son leadership social et culturel, doit pouvoir jouer un rôle de premier plan. Ce rôle est double.

- La formation de diplômés conscients et capables d'engager la société de demain dans ce virage international constitue une priorité. En effet, combien de diplômés en éducation n'auront pas, durant leur carrière, à intervenir dans une classe multiethnique, combien de psychologues n'auront pas à traiter de questions d'adaptation à l'immigration, combien de gestionnaires ne devront pas ouvrir leur entreprise au commerce international? Bref, l'Université doit préparer ses étudiants à

---

<sup>4</sup> **Synthèse**, Commission Bélanger-Campeau, La Presse, le 28 janvier 1991

<sup>5</sup> **Suivi du Symposium de la Commission de planification de l'Université du Québec**, tenu les 11 et 12 octobre 1990.

oeuvrer dans un environnement international et les doter de connaissances et d'expériences sur les cultures du monde sur l'interrelation de ces cultures avec celle du Québec.

- Une autre responsabilité de l'Université est le transfert de ces mêmes connaissances auprès des partenaires du milieu tant industriels que communautaires et politiques, qui, dès aujourd'hui, doivent agir en fonction de la réalité internationale. En sens inverse, cette coopération avec le milieu viendra enrichir les connaissances et éclairer l'expertise de l'Université. La politique de coopération internationale et l'ensemble des relations Université-Milieu régionales et nationales apparaissent à cet égard tout à fait complémentaires.

### **A.3. Le partenariat avec les pays en développement**

#### A.3.1. Les échanges mondiaux de connaissances

Les nombreuses priorités d'action et de développement reconnues par les pays et les grandes agences de développement international engendrent depuis plusieurs années un partenariat entre divers intervenants issus du milieu industriel, de firmes privées de consultants, des universités et d'autres milieux.

D'avantage réalisé à l'origine par des transferts unilatéraux de savoirs et de solutions scientifiques vers les pays en développement, ce mode de coopération internationale dit "pour le développement" a évolué progressivement vers un partage et une circulation des savoirs dans les deux directions. Le partenariat ainsi engendré comporte des devoirs fondamentaux de réciprocité entre les pays et modifie leur attitude dans le choix et la réalisation des projets.

Les champs d'intervention dans les pays en développement ont été, également, multiples et diversifiés, touchant par exemple l'éducation, la santé, l'économie, l'aménagement du territoire, le développement de technologies: en somme, toute question pertinente à l'émergence d'une base sociale et industrielle capable de stimuler l'essor de ces pays à l'échelle internationale.

Ce partenariat repose donc sur des compétences nombreuses et complémentaires vouées à la meilleure atteinte possible des objectifs de croissance des pays. Les universités nord-américaines en particulier y collaborent dans plusieurs endroits du monde.

### A.3.2. Les exigences du partenariat

Le succès de la collaboration avec les pays en développement dépend de la reconnaissance et de l'acceptation d'exigences propres à ce type d'activité, qui sont liées tantôt à la culture des pays, tantôt à la nature des projets ou à leurs modalités de réalisation et de financement. Ainsi, en devenant partenaire de pays en développement, l'Université doit reconnaître:

- que ses interventions doivent se faire dans le respect de la culture et des choix des pays visés qui restent indubitablement maîtres-d'oeuvre des projets dans lesquels elle s'engage;
- qu'une connaissance approfondie de ces pays est préalable à toute action;
- qu'elle peut être appelée à faire de la suppléance, auquel cas le projet est ponctuel, ou à faire du transfert de connaissances dans le cadre d'un projet de développement; dans ce dernier cas, l'Université visera à ce que le pays partenaire puisse, sur la base de son intervention, devenir autonome dans l'application de solutions et assurer lui-même son développement;
- qu'en raison des coûts de l'intervention à distance, la participation à un projet de développement s'effectue dans un univers de contrat et de compétition nationale et internationale qui doit tenir compte des orientations des organismes de financement et du respect d'échéances précises;
- que le rôle spécifique de chacun des partenaires doit être clairement établi.

### A.3.3. Le rôle de l'Université comme partenaire de pays en développement

L'université est un puissant levier de développement collectif. La nature même de sa mission de formation et de recherche et sa responsabilité de rendre accessibles les ressources et les connaissances qu'elle développe, l'amènent à être sensible et ouverte au partenariat avec les pays en développement, à plus forte raison dans le contexte actuel d'internationalisation.

L'expérience de l'Université du Québec à Trois-Rivières à cet égard, comme celle acquise par les universités québécoises et canadiennes au

cours de la dernière décennie, font cependant voir la complexité du partenariat avec les pays en développement, étant donné l'envergure des projets en cause, leurs lieux de réalisation et leurs exigences du point de vue, entre autres, de l'utilisation massive de ressources humaines et financières.

Mais l'Université a pu constater que ce partenariat avec les pays en développement pouvait l'aider à atteindre ses propres objectifs, à condition que les projets correspondent aussi à ses priorités, qu'ils aient un impact sur la formation de ses étudiants et ses recherches et que le nombre et l'envergure des projets soient limités aux ressources disponibles. Le partenariat qui répond à ces conditions peut en effet avoir un effet stimulant sur la recherche, contribuer au développement des ressources professorales et amener l'Université à innover. Un exemple probant est le modèle d'enseignement à distance en administration scolaire que l'Université a développé aux Seychelles et qu'elle peut maintenant exploiter pour mieux rejoindre la population de sa périphérie.

La nature du partenariat avec les pays en développement et son contexte de réalisation exigent donc que l'Université délimite de façon plus serrée ses champs d'intervention en cette matière, tout en précisant ses motifs, ses principes d'action, ses orientations et ses choix stratégiques.

## **B. ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Grâce à ses expériences passées de coopération internationale et de partenariat avec les pays en développement, l'Université du Québec à Trois-Rivières a maintenant une meilleure connaissance de ses besoins, de ses particularités et de ses contributions possibles en ce domaine à la lumière des défis contemporains de l'internationalisation. Son objectif est de faire de la coopération internationale un outil efficace de développement, de transfert de connaissances et d'acquisition d'expertise, qui soit également cohérent avec sa propre réalité et ses défis propres de développement.

La présente politique vise donc à préciser comment le phénomène de l'internationalisation peut et doit se traduire dans le cadre de la mission de l'Université. En cela, elle permet de donner suite aux orientations tracées dans l'actuel Plan de développement de l'établissement.

### **B.1. Les objectifs institutionnels de relation avec le milieu international**

La communauté universitaire est invitée à promouvoir et à réaliser l'internationalisation de l'Université, afin de répondre aux défis que sous-tend sa participation au développement de la société québécoise.

Pour ce faire, l'Université doit poursuivre quatre grands objectifs:

- . accélérer son ouverture aux activités internationales et aux mouvements qui affectent le monde, en formant ses étudiants à la vie internationale;
- . valoriser et accroître sa participation à l'effort international de développement des connaissances scientifiques;
- . réaffirmer, dans un cadre mieux ciblé et adapté aux exigences de la vie universitaire, sa volonté de maintenir son partenariat avec les pays en développement;
- . favoriser une attitude "pro-active" de la communauté universitaire en vue de l'internationalisation de l'Université.

### **B.2. Les objectifs spécifiques**

En précisant tour à tour les grands objectifs énoncés plus haut, il est possible d'établir, sous la forme d'objectifs spécifiques, un cadre de référence en vue de l'internationalisation de l'Université.

### B.2.1. La formation des étudiants de l'Université à la vie internationale

Actuellement, peu de programmes d'études de premier, de deuxième et de troisième cycles offrent une dimension internationale formelle, et les activités informelles de sensibilisation ou de formation restent rares, se confinant à quelques activités interculturelles ou à des questions techniques telle l'exportation de biens et services commerciaux. Toutefois, en économie, en administration et en ingénierie, quelques cours manifestent déjà une préoccupation et un intérêt pour cette dimension de la formation générale.

Pourtant, il est évident qu'aux plans professionnel et scientifique, les étudiants universitaires doivent connaître la problématique, les exigences et les besoins d'une société ouverte sur le monde et doivent savoir y agir.

La formation générale et la formation professionnelle complémentaire sont les deux voies que l'Université privilégie pour y contribuer.

- La **formation générale** vise à donner à tous les étudiants une connaissance et une sensibilisation aux réalités économiques, culturelles et scientifiques mondiales et aux réalités de la multiethnicité du Québec qui affecteront leur vie de citoyen autant que leur vie professionnelle ou scientifique. L'apprentissage des langues complète cette formation.
- La **formation professionnelle complémentaire** vise à fournir aux futurs diplômés les savoirs (savoir-être et savoir-faire) dont ils auront besoin, dans leur activité professionnelle, pour traiter des questions suscitées par la diversification des origines des québécois et pour agir efficacement dans les rapports internationaux des organismes et des entreprises québécoises.
- Cette formation prend la forme de cours spécifiques ou d'un traitement à l'intérieur des cours existants. À titre d'exemple, un cours spécifique pour les étudiants en sciences de l'éducation peut traiter des situations concrètes rencontrées par un maître en milieu multiethnique, alors qu'à l'intérieur d'un cours sur la résistance des matériaux, on peut s'intéresser aux conditions propres aux matériaux exposés aux effets du désert. Une autre façon de préparer l'étudiant québécois à la vie internationale est de lui permettre de réaliser une partie de son programme d'études à l'étranger.

L'Université affirme nettement son intention d'assurer une formation suffisante à ses futurs diplômés, afin qu'ils puissent prendre le virage international et, en conséquence, en fait une orientation dont il faudra tenir

compte dans le contenu des programmes de formation. Ainsi formule-t-elle les objectifs spécifiques suivants:

- assurer une **dimension internationale à la formation** des étudiants;
- assurer à ses étudiants québécois la possibilité **d'étudier à l'étranger**.

### B.2.2. La valorisation de la coopération scientifique et technique

Depuis toujours, les professeurs ont entretenu des liens avec des homologues de différents pays: la plupart ont participé à des colloques internationaux et ont reçu des visiteurs étrangers. Plusieurs disciplines et champs d'études puisent largement dans des écoles américaines ou européennes. Récemment, certains modèles asiatiques ont eu de l'influence, et la découverte de travaux sud-américains progresse régulièrement.

Parfois, ces initiatives individuelles ont été prolongées par des initiatives départementales et, surtout, des initiatives des unités de recherche, qui ont donné un sens collectif et un statut de coopération aux échanges internationaux. Il est arrivé que des étudiants soient associés à ces initiatives, bénéficiant ainsi de l'expertise internationale et d'un échange de connaissances utile à la société québécoise ou à la société partenaire.

La coopération scientifique internationale est aujourd'hui, comme elle l'a toujours été dans les universités du monde, un outil d'acquisition et de développement d'expertises. Elle est nécessaire à la science qui ne peut progresser sans la participation des chercheurs à des réseaux étendus à travers le monde et de plus en plus reliés, non seulement par des revues internationales, mais aussi par des moyens informatiques.

Ce sont là autant de contributions additionnelles à la formation de nouveaux experts, à la participation aux réseaux internationaux, à la qualité de la recherche et, faut-il le dire, à la qualification des chercheurs auprès des organismes de subventions.

Pour toutes ces raisons, l'Université du Québec à Trois-Rivières entend valoriser la coopération scientifique internationale et la supporter par un certain nombre de mesures et de procédures qui seront élaborées conjointement par le Doyen des études avancées et de la recherche et par

le directeur du Bureau de liaison Université-Milieu. L'Université considère aussi que ce type de coopération ne saurait reposer que sur les seules initiatives individuelles pourtant essentielles: un engagement institutionnel doit être possible et les projets doivent présenter des retombées collectives. Les objectifs spécifiques poursuivis seront donc les suivants:

- assurer des **coopérations scientifiques internationales** essentielles au développement des connaissances et pouvant avoir des retombées directes à court et moyen termes sur la formation des étudiants et la recherche poursuivie à l'Université;
- assurer **l'acquisition et le développement d'expertises scientifiques et de connaissances** utiles aux choix stratégiques du Québec, de la région et de l'Université.

### B.2.3. La participation ciblée au développement des pays

En près de dix années, l'Université a mis sur pied et a participé à une dizaine de projets dont la moitié sont considérés importants en coopération internationale pour le développement. Le succès de ses interventions lui a permis de faire reconnaître l'expertise de ses professeurs par des organisations prestigieuses et, surtout, par ses partenaires, ceci dans un univers de vive compétition.

Ayant maintenant une meilleure connaissance de ce type de projets, l'Université affirme son intention de continuer à participer à l'effort de développement international, mais en définissant un cadre d'intervention plus précis dans la limite de ses moyens et le respect de sa nature. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:

- maintenir une participation active, mais ciblée, **au développement des pays**;
- développer une **ouverture et une sensibilité aux expériences des pays en développement** en matière de culture, de formation, de développement régional et de transfert de technologie.

Pour les réaliser, l'Université se guidera sur les principes d'action suivants:

- par respect pour les pays partenaires et par souci de qualité et d'efficacité, l'Université s'assurera que ses intervenants possèdent une connaissance suffisante du pays et de la problématique du champ d'intervention;
- dans le contexte des concours, des appels d'offres et des contrats d'association ou de sous-traitance qui marquent la mise en oeuvre de projets de développement international, l'Université déterminera une stratégie de mise en marché qui établisse clairement son expertise;
- tout en respectant les choix des pays partenaires, l'Université interviendra d'abord dans des projets pouvant avoir des retombées sur ses activités d'enseignement et de recherche;
- dans le cas où un projet ferait appel à des fonctions qui ne sont pas proprement universitaires, l'Université s'associera avec des partenaires, tels les entreprises privées et les collèges. Ce mode d'action devra gagner en importance dans l'activité internationale de l'Université, en raison du triple avantage qu'il procure:
  - i) il permet à l'Université de se centrer sur ses fonctions propres;
  - ii) il permet d'élargir les possibilités de l'intervention québécoise, en y incluant, par exemple, des volets propres aux collèges qui touchent souvent des besoins prioritaires des pays partenaires;
  - iii) il permet aux entreprises québécoises de se positionner sur des marchés à développer;
- plusieurs domaines correspondent aux champs d'expérience et de reconnaissance de l'Université en coopération pour le développement. En effet, l'Université du Québec à Trois-Rivières s'identifie à des secteurs où se manifestent plusieurs besoins de la part des pays en développement, ou à des secteurs qui sont généralement jugés prioritaires par les organismes internationaux de financement. Pour le moment, et tout en admettant que d'autres domaines d'excellence de l'Université pourraient éventuellement être mis à contribution, les interventions de l'Université se concentrent sur les secteurs suivants:
  - Sciences de l'éducation (formation à distance en administration de l'éducation, formation en enseignement professionnel, formation de formateurs);

- Ingénierie (pâtes et papiers, électronique industrielle, productique, santé et sécurité au travail);
- Environnement et biologie (contrôle des insectes piqueurs, santé);
- Physique (diélectriques);
- Sciences de la gestion (PME, gestion de l'entreprise, sciences comptables);
- Sciences du loisir et sport.

#### B.2.4. L'internationalisation de l'Université

La mise en train, l'intégration des expériences de coopération internationale et la formation des étudiants aux savoirs internationaux ne sauraient se réaliser hors d'un milieu attentif et sensible à la réalité internationale.

Après examen de la situation, l'Université compte sur deux pistes d'action pour assurer la prise de conscience de son milieu à la réalité internationale: a) l'animation de la vie internationale du campus et b) la sensibilisation du personnel aux ressortissants étrangers et aux néo-québécois vivant dans la communauté universitaire. En ce sens, l'Université formule les objectifs spécifiques suivants:

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- animer la vie interculturelle, internationale et scientifique du milieu par <b>l'accueil d'étudiants étrangers</b> des pays en développement et des pays industrialisés, tels les Amériques et les pays d'Europe et d'Asie;</li> <li>- développer une culture universitaire, une programmation d'activités, des moyens et des procédures propres à réaliser les objectifs de l'internationalisation.</li> </ul> |
|--|

L'un et l'autre de ces objectifs spécifiques se précisent ainsi:

##### **a) l'animation de la vie internationale du campus**

La présence de personnes (étudiants, professeurs invités, stagiaires, chercheurs post-doctoraux et visiteurs étrangers) et la tenue d'événements (colloques, forums et fêtes à caractère ethnique et multiethnique) stimulent les rapports internationaux au sein de la communauté universitaire, tout en bénéficiant, entre autres, de la coopération et de la complicité des ressources régionales.

L'Université affirme donc sa volonté d'assurer l'internationalisation de la communauté universitaire par:

**i) l'accueil et l'encadrement des étudiants étrangers**

Il s'agit d'une voie majeure pour créer sur le campus une ambiance internationale, pour activer la formation générale des étudiants québécois, pour contribuer au développement autonome des pays et, de façon plus particulière, pour assurer, dans le cadre des études de deuxième et de troisième cycles, une présence stimulante pour la recherche et un véhicule important de transfert réciproque de connaissances.

C'est pourquoi, en considérant son nombre actuel d'étudiants étrangers, l'Université visera à augmenter ce nombre pour qu'il rejoigne la moyenne nationale et représente 10% de sa population étudiante totale. Ses efforts porteront notamment sur l'accueil d'étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles, issus en particulier des pays en développement. Pour ce faire, l'Université devra être active auprès des organismes qui supportent financièrement les étudiants étrangers et devra se doter d'une stratégie en la matière au cours de la prochaine année.

En outre, l'Université encouragera les activités de relations, de connaissances mutuelles et de coopération entre les étudiants de sa communauté.

**ii) l'accueil et l'encadrement de professeurs, stagiaires et chercheurs post-doctoraux**

En plus de bien accueillir les collaborateurs d'autres pays (professeurs, stagiaires et chercheurs post-doctoraux), l'Université devra s'assurer de leur intégration et de leur rayonnement à l'intérieur des unités d'enseignement et de recherche.

L'Université devra faire en sorte que les collaborateurs étrangers de passage puissent profiter d'une résidence sur le campus et aient à leur disposition (ou puissent utiliser) les services usuels de l'institution.

**b) la sensibilisation du personnel aux ressortissants étrangers et aux néo-québécois**

Sans l'apport d'activités d'intégration et sans une certaine habileté à transiger avec le multiculturalisme (par exemple, si les personnes de

l'Université faisaient preuve d'incompréhension ou de préjugés), la vie internationale ne peut prendre racine dans la communauté universitaire.

L'Université tiendra à cet effet des sessions de sensibilisation au multiculturalisme à l'intention du personnel et organisera des activités systématiques d'information sur les expériences internationales.

## **C. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

Une gamme diversifiée de services et de moyens existe déjà à l'Université dans le but de favoriser et d'appuyer la vie internationale: que l'on pense seulement aux services d'accueil et d'encadrement des étudiants et des ressortissants d'autres pays, au support à l'organisation de colloques internationaux, au fonctionnement de comités départementaux pour la réalisation de projets internationaux, ainsi qu'à l'action du Bureau de liaison Université-Milieu qui établit les liaisons nécessaires au sein de la communauté universitaire et auprès des agents de coopération extérieurs.

Le maintien et, si possible, le développement de ces moyens sont des conditions essentielles en vue de l'atteinte des objectifs de la politique institutionnelle de coopération internationale. Mais, on a pu le constater, l'activité internationale à l'Université se déploie maintenant dans de multiples réseaux d'action, en relation avec d'autres partenaires régionaux, nationaux et internationaux, et elle doit s'imbriquer dans les programmes d'études et de recherche de l'établissement. De plus, les termes dans lesquels se pose aujourd'hui le défi de l'internationalisation de l'Université exigent que les membres de la communauté universitaire se concertent et abordent collectivement les objectifs fixés.

Pour cette raison, il importe d'être particulièrement attentif à la cohérence d'action des unités et des personnes et de convenir de lieux et de mécanismes dédiés à un approche collective et concertée de la vie internationale.

En conséquence, les conditions de mise en oeuvre de la présente politique portent i) sur la création d'un lieu collectif de réflexion sur la vie internationale à l'Université, ii) sur le maillage des unités qui interviennent en ce domaine, iii) sur les lieux de réalisation, iv) sur les critères et les modalités d'action et v) sur le mode de financement.

### **C.1. Le rôle des unités**

#### **C.1.1. Le lieu collectif d'orientation et de réflexion**

Afin d'assurer l'application de la présente politique et de voir, au besoin, aux ajustements à lui apporter en cours de route, un Comité de la coopération internationale sera formé par la Commission des études.

La formation de ce Comité vient répondre à l'objectif de mieux insérer l'activité internationale dans les préoccupations d'enseignement et de recherche et de créer un lieu d'échange et de discussion où professeurs et

responsables vont pouvoir participer collectivement aux orientations et aux actions de la politique de coopération internationale.

Le Comité de la coopération internationale est formé du Directeur du Bureau de liaison Université-Milieu, président, du Doyen des études de premier cycle et du Doyen des études avancées et de la recherche, membres d'office, du Directeur des services de support à la recherche et au développement, secrétaire, de quatre professeurs nommés par la Commission des études, sur recommandation du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, pour un mandat de deux ans renouvelable consécutivement une fois. Le Comité pourra faire appel à des personnes extérieures.

#### C.1.2. Les lieux de coordination et d'animation

La coordination et l'animation de l'activité internationale, prise globalement, sont sous la responsabilité du Bureau de liaison Université-Milieu. Les Décanats d'études et un Comité de régie des affaires internationales contribuent également à cette fonction sous l'angle de la coordination des actions avec les divers secteurs de l'Université.

- Le **Bureau de liaison Université-Milieu** assure la coordination des actions visées par la présente politique et le support aux projets et aux activités de la communauté universitaire. Il est responsable des communications externes à l'Université en matière de coopération internationale.

En collaboration avec les ressources internes et externes à l'Université, le Bureau assume aussi la formation aux enjeux des pays partenaires et l'information des personnes engagées dans les projets d'aide au développement. Il tient aussi la communauté informée des programmes de subvention à la coopération et au développement international. Il oeuvre de concert avec les Décanats d'études.

- Les **Décanats d'études** ont comme mandat de mettre en place les mesures permettant d'atteindre les objectifs de formation à la réalité internationale, dans le respect de la structure modulaire et des Comités d'études avancées et en coopération avec ces mêmes instances. Également, ils participent à l'animation des Départements et des Modules dans leurs activités internationales.
- Le **Comité de régie des affaires de développement et de coopération internationale** existe depuis deux ans dans le but d'appuyer la coordination des activités internationales. Présidé par le

directeur du Bureau de liaison Université-Milieu, ce comité est formé d'un représentant des Services aux étudiants, d'un représentant du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et de représentants du Vice-rectorat à l'administration et aux finances et du Vice-rectorat et Secrétariat général.

### C.1.3. Les lieux de réalisation

Les activités internationales de coopération scientifique et de partenariat avec les pays en développement sont mises en oeuvre au sein des Départements.

- Dans le cadre de leur mandat général, **les Départements** ont le rôle d'assurer la cohérence des projets et des activités internationales avec les fonctions d'enseignement et de recherche du champ disciplinaire ou professionnel qui les définissent. En tant que premiers responsables de la répartition des tâches des professeurs, les Départements doivent évaluer au premier chef la dimension des ressources humaines. Dans le domaine de la coopération scientifique, les laboratoires, groupes et centres de recherche ont la responsabilité d'établir des plans de développement conformes aux programmes de recherche qui les animent.
- Forces vives des activités universitaires de coopération internationale, **les professeurs** ont, de par leurs fonctions, la responsabilité d'entreprendre et de mener à terme des activités dans le cadre des orientations de leur milieu disciplinaire d'appartenance, des orientations de la présente politique et de leur cheminement d'enseignants et de chercheurs.

### C.1.4. Les lieux de service et d'accueil

Les Services aux étudiants et le Bureau du registraire sont les piliers de l'accueil à l'Université des étudiants et des stagiaires d'autres pays.

- Les **Services aux étudiants** ont la responsabilité institutionnelle de l'accueil des étudiants étrangers, du support aux étudiants québécois désireux d'étudier à l'étranger et de la mise en place des activités de sensibilisation de la communauté universitaire, en relation avec les associations étudiantes, les Bureaux et unités de l'Université ainsi que les organismes externes concernés.
- Le **Bureau du registraire** reçoit les étudiants étrangers pour l'ensemble des modalités administratives touchant le dossier étudiant.

## **C.2. Les critères et les modalités d'intervention**

De manière à bien articuler l'activité internationale avec sa mission de formation et de recherche, l'Université rappelle ou précise, pour chacun des quatre grands objectifs qu'elle poursuit dans ce domaine, les critères et les modalités d'intervention qui suivent.

### **C.2.1. Les dispositions touchant la formation des étudiants à la dimension internationale**

- Le choix du type et de la stratégie de formation générale ou complémentaire relève des instances régulières, soit les Modules ou les Comités des études avancées, les Sous-commissions ou les Décans, les professeurs ou les chargés de cours. Ces choix s'effectueront à la faveur des étapes régulières d'évaluation et de modification des programmes ou lors de la préparation de syllabus et de cours.
- Par ailleurs, avec l'aide des Familles, des Départements et des Services aux étudiants, l'Université encouragera des initiatives hors programmes de sensibilisation et de débat de la réalité internationale et mondiale, nourries notamment par les expériences de coopération vécues par les membres de la communauté universitaire.

### **C.2.2. Les dispositions touchant la coopération scientifique internationale**

- La recherche scientifique et la formation de chercheurs ont comme condition de développement et d'excellence l'arrimage aux circuits internationaux. Les équipes de l'Université doivent donc participer à ces circuits.
- L'Université doit être présente au sein des instances des organismes qui supportent l'activité scientifique internationale, afin de se faire connaître de ces organismes et de leur apporter son concours. Les membres de la communauté universitaire pourront ainsi recevoir des invitations à titre d'experts. En outre, étant ainsi plus près des circuits d'information, l'Université pourra transmettre régulièrement aux professeurs les informations pertinentes à leurs demandes de subvention.
- La coopération scientifique internationale est bilatérale et s'exerce principalement mais non exclusivement par la réalisation de projets de recherche conjoints, de stages dans des laboratoires étrangers, de projets supportés par le régime de sabbatique et de perfectionnement de l'Université, par l'échange d'étudiants et par des publications communes. Les communications présentées lors des rencontres et des

congrès scientifiques internationaux sont souvent l'amorce de projets de coopération scientifique.

- La coopération scientifique est généralement encadrée par un plan de travail et formalisée par une entente institutionnelle de coopération qui, après avoir reçu l'aval du Département, est approuvée par les instances de l'Université et, le cas échéant, par celles de l'Université du Québec, tout en étant soumise aux lois en cette matière.
- Le partenariat avec des entreprises privées et des organismes publics du milieu constitue un mode de coopération scientifique qui, de toute évidence, est appelé à croître à la mesure de l'activité internationale de ces groupes. Le transfert et, notamment, le développement technologique font de plus en plus appel à la collaboration internationale Université-entreprise.
- L'Université du Québec Trois-Rivières considère prioritaire la coopération qui a cours à l'intérieur des créneaux départementaux et institutionnels de recherche et de formation. De plus, elle considère que l'amorce et le processus de développement de cette coopération suivent le même parcours que les projets de recherche, laissant en cela l'initiative aux chercheurs.
- L'Université joue un rôle de support tant pour le développement que pour la mise en place et l'exécution de cette coopération scientifique qui doit généralement rechercher son autofinancement.
- La coopération scientifique s'est traditionnellement exercée avec les pays de l'Europe francophone; la réalité et les développements scientifiques ne sont aucunement limités à ces pays. L'expérience acquise permet de constater que plusieurs autres pays possèdent de nombreux centres scientifiques de renommée.

### C.2.3. Les dispositions touchant le partenariat avec les pays en développement

- La nature contractuelle des activités de coopération pour le développement renforce la nécessité d'une répartition claire des responsabilités et des budgets entre les divers lieux de planification, de réalisation et d'encadrement des projets internes à l'Université. Elle exige la garantie des moyens humains, financiers et stratégiques nécessaires à la réalisation du projet.

- Les professeurs sont généralement les initiateurs, les concepteurs et les premiers responsables de toutes les phases d'un projet, y compris de la phase de la gestion budgétaire.
- En approuvant le projet, le Département ou, le cas échéant, le Service concerné, assume la responsabilité des ressources humaines et de certaines ressources physiques requises pour sa réalisation. Dès lors, aucun projet ne pourra être soumis à un mode de financement sans qu'il n'ait reçu au préalable l'approbation du Département en ce qui a trait aux ressources humaines et à la pertinence dudit projet par rapport aux retombées en enseignement et en recherche.
- Le Bureau de liaison Université-Milieu agit en tant que mandaté institutionnel pour les relations avec les organismes de financement et les partenaires, et il assume la responsabilité et la supervision institutionnelles de toutes les phases des projets.
- Après entente avec le Bureau de liaison Université-Milieu, les Services de l'Université fournissent les prestations requises par le projet. Plus particulièrement, le Service des finances assume l'opération budgétaire et la production des rapports comptables requis par les organismes de financement pour tous les projets.
- Les budgets doivent prévoir tous les coûts inhérents aux projets, y compris les coûts de tous les services.

Dès lors, un projet de coopération pour le développement obtiendra l'appui institutionnel s'il respecte les critères de sélection suivants, soit des critères de qualité et des critères de faisabilité:

**Critères de qualité:**

- adéquation aux besoins du pays partenaire démontrés par son accord formel;
- respect de la culture du partenaire par la participation de ce dernier à toutes les phases de planification, de réalisation et d'évaluation du projet;
- recherche de l'autonomie du partenaire dans les plus brefs délais possibles par un échéancier explicite;
- conformité aux champs d'expertise et aux fonctions de l'Université.

**Critères de faisabilité:**

- garantie d'un financement autonome externe;

- garantie des partenariats et des ressources nécessaires au projet, le cas échéant;
- accord du Département et des instances appropriées sous l'aspect de l'utilisation des ressources humaines et, le cas échéant, accord des Bureaux, Décanats et Services concernés;
- conformité aux règles universitaires et aux lois québécoises et canadiennes et aux lois du pays partenaire.
- De plus, un projet qui annonce des retombées pour l'Université ou son milieu recevra un appui prioritaire.

#### C.2.4. Les dispositions touchant l'internationalisation de l'Université

- Le Bureau de liaison Université-Milieu, en collaboration avec les Décanats d'études, les Services aux étudiants et le Bureau du registraire, proposera une stratégie d'action en vue d'accroître le nombre d'étudiants étrangers.
- L'accueil d'étudiants étrangers suppose que l'Université, par l'entremise de ses Services aux étudiants et avec la complicité de la communauté universitaire, puisse continuer à offrir un service d'intégration des étudiants étrangers à la réalité universitaire trifluvienne et à la réalité québécoise, tout en appliquant à ces étudiants les mêmes normes et en leur offrant les mêmes services qu'à l'ensemble des étudiants. En coopération avec le milieu régional, l'Université assurera un suivi du dossier et gardera un contact avec ses diplômés étrangers.
- L'Université établira et diffusera une procédure protocolaire qui permettra aux membres de la communauté universitaire responsables de l'accueil des visiteurs de connaître et d'utiliser les services appropriés.
- Sous la conduite des Services aux étudiants et en collaboration avec le Service du personnel, l'Université entend tenir régulièrement des sessions de sensibilisation au multiculturalisme destinées aux différents membres du personnel.
- Les Départements, les Modules et les Comités d'études avancées seront encouragés à tenir des activités permettant une diffusion et une discussion des expériences internationales et à supporter des initiatives des étudiants tant québécois qu'étrangers. De même, les groupes du milieu oeuvrant dans ce domaine recevront une coopération et un accueil de l'Université.

### **C.3 Le mode de financement des activités**

Les projets de coopération et d'aide au développement doivent, pour être approuvés et mis en oeuvre par l'Université et ses unités, comporter une garantie de financement autonome externe auprès des organismes agissant dans la matière. Le financement des projets permet à l'institution de couvrir les divers frais généraux et indirects qu'elle encoure dans la réalisation de ces projets. Le Bureau de liaison Université-Milieu peut convenir de modalités permettant des retombées financières dans les unités responsables de ces projets et selon leurs besoins.

### **CONCLUSION**

En conclusion, il importe de rappeler que cette nouvelle politique de coopération internationale est devenue nécessaire pour orienter l'action de l'Université face à l'internationalisation du Québec, à la croissance des pays en développement et enfin à la réalité même de l'Université qui, dans son plan triennal actuel, a affirmé qu'elle entendait se donner un tel cadre de référence.

Cette politique vient ainsi éclairer la prise de décision, guider le plan d'action institutionnel, définir la place de la dimension internationale dans la vie de la communauté universitaire et assurer ultimement l'internationalisation de l'établissement.

Dès l'approbation de la politique par les instances de l'Université, les acteurs identifiés doivent considérer qu'ils ont reçu un mandat pour réaliser les actions proposées.

À la communauté universitaire, aux Modules, aux Départements, aux Comités d'études avancées, aux Décanats, aux Services et aux Bureaux d'entrer en action.

Résolution 330-CA-2644  
9 décembre 1991